

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : MYODINE SOLUTION INJECTABLE POUR CHATS ET CHIENS, Solution injectable

Titulaire : LE VET

Composition : Nandrolone (sous forme de laurate) 15 mg - Excipient QSP 1 mL

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/4085449 8/2017

Date de décision : 09/05/2017